

N° 095

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

T O M E III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 13

ÉDUCATION NATIONALE

II. — Enseignement universitaire

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 17), 1166 (tome XIV) et in-8° 260.

Séant : 94 (1982-1983).

Loi de finances. — Bibliothèques - Enseignement supérieur - Etudiants - Recherche - Universités.

SOMMAIRE

	Pages
I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
II. — EXAMEN EN COMMISSION	5
INTRODUCTION : présentation synthétique des crédits	7
PREMIÈRE PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR SECTEURS POUR 1983	9
Chapitre 1 : LES PERSONNELS	9
I. Les dépenses de personnel	9
A. Présentation des crédits	9
B. Les mesures nouvelles	10
II. Les problèmes liés aux carrières enseignantes	12
Chapitre 2 : LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS	13
I. Présentation des crédits	13
II. Observations	14
A. Les ressources des universités	14
B. Les obligations de service des enseignants	14
C. L'orientation de l'effort d'équipement universitaire	15
Chapitre 3 : L'ACTION SOCIALE	19
I. Présentation des crédits	19
II. Observations	19
A. Les œuvres universitaires	19
B. Les bourses et secours d'étude	20
Chapitre 4 : LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	23
I. Présentation des crédits	23
II. L'action de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (D.B.M.I.S.T.)	23
A. L'amélioration de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires des enseignements supérieurs	24
B. La promotion de la communication entre chercheurs et avec le public ..	25
C. Le développement des banques de données universitaires	25
Chapitre 5 : LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	27
I. Présentation générale des crédits	27
II. Observations	28
A. La levée des craintes concernant l'isolement scientifique et budgétaire de la recherche universitaire	28
B. Vers une solution des problèmes afférents à la répartition et à l'utilisation des crédits de recherche universitaire	30
C. L'utilisation irrégulière d'associations par les universités	32

Chapitre 6 : LES GRANDS ETABLISSEMENTS	35
I. Observations générales	35
II. La réforme du Museum national d'histoire naturelle	36
A. <i>Une concertation réfléchie</i>	37
B. <i>Des solutions envisagées</i>	37
III. L'académie nationale de médecine	39
DEUXIÈME PARTIE : CONTRÔLES BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 1982.	41
I. — L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE	41
I. Présentation d'ensemble	42
A. <i>Le contexte géographique</i>	42
B. <i>La situation universitaire et financière</i>	42
II. Les problèmes	45
A. <i>Les conditions financières de fonctionnement de l'établissement</i>	45
B. <i>Les équipements</i>	48
C. <i>L'action sociale</i>	49
II. — LA CASA DE VELAZQUEZ	51
A. <i>Présentation générale</i>	51
B. <i>Présentation budgétaire</i>	52
C. <i>Des problèmes que l'on retrouve dans la plupart des grands établissements situés à l'étranger</i>	53
DISPOSITIONS SPÉCIALES	57

PRINCIPALES OBSERVATIONS

La Commission des finances a émis les observations suivantes sur le budget de l'enseignement supérieur.

a) Au titre des éléments positifs, elle a relevé :

1° l'accroissement des ressources propres des universités grâce à une hausse de 95 à 150 francs des droits d'inscription;

2° la volonté d'intégrer les assistants non titulaires à un horizon de six ans;

3° la transformation progressive de la carte universitaire, qui vise à donner aux plus petites universités des moyens et des quotas d'habilitation suffisant à garantir l'accomplissement de leurs missions;

4° le renforcement du caractère professionnel des formations;

5° la hausse des crédits de bourses et de secours d'études. Après une longue détérioration, les dotations correspondantes font l'objet d'une progression de 18,2 %.

b) Au chef des sujets de préoccupation, elle a constaté :

1° qu'aucun effort notable n'est signalé pour accroître le nombre des diplômés de troisième cycle, alors que la loi d'orientation de la recherche prévoit un accroissement important du recrutement des chercheurs à cet échelon;

2° qu'aucune action d'ensemble n'a été entreprise au bénéfice des grands établissements en dépit des recommandations réitérées de la Commission des finances depuis plusieurs années.

3° qu'une réforme du Museum national d'histoire naturelle, actuellement en préparation, aura pour conséquence de bouleverser les structures d'un établissement plus que bicentenaire sans améliorer son fonctionnement.

(1) 23,4°. Si l'on tient compte de 40 MF de crédits supplémentaires votés lors de la séance de libération à l'Assemblée nationale.

4° que l'Université des Antilles et de la Guyane était soumise à des contraintes d'environnement très lourdes, que les dotations attribuées ne compensent que très partiellement.

5° qu'elle ne possédait aucune information sur le projet de réforme de l'enseignement supérieur, et en particulier sur le sort qui serait réservé aux grands établissements et aux grandes écoles.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 13 octobre 1982, sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission a procédé à l'examen du budget de l'enseignement universitaire pour 1983 sur le rapport de M. René Chazelle.

Le rapporteur spécial a exposé les grands équilibres financiers du projet.

Les dotations s'élèvent à 17 555 millions de francs (+ 15,4 %).

Les crédits de l'enseignement universitaire représentent 2 % du budget de l'Etat.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 16 111,6 millions de francs, en augmentation de 14,3 % (contre 15,8 % en 1982 sur 1981).

Les dépenses en capital se montent à 1 443,9 millions de francs en crédits de paiement et à 1 468 millions de francs en autorisations de programme, soit des accroissements respectifs de 28,8 % et 21,6 %.

Puis le rapporteur a formulé des observations relevant des éléments positifs mais également des motifs de préoccupation dans le volume et la répartition des dotations (cf p. 1 et 2).

Enfin, M. René Chazelle a fait part à la commission des résultats du contrôle budgétaire qu'il a opéré cette année auprès de l'Université des Antilles et de la Guyane.

Après avoir remercié M. René Chazelle de son exposé, M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué les incertitudes de la réforme de l'enseignement supérieur.

Le président a estimé qu'en l'état des éléments d'information parvenus à la commission sur cette question, celle-ci se devait de différer son avis sur les crédits de l'enseignement universitaire.

M. René Ballayer a évoqué la prochaine rentrée universitaire.

M. Georges Lombard a demandé des précisions sur les opérations d'équipement prévues pour 1983.

M. Jacques Descours Desacres a indiqué que plusieurs académies étaient déficitaires en enseignants et s'est inquiété des conditions d'accueil des étudiants étrangers.

M. Maurice Blin s'est déclaré préoccupé du résultat des travaux de la Commission. Jeantet et de la teneur du futur projet de loi de réforme universitaire.

M. René Chazelle a répondu aux différents intervenants.

La commission a décidé de reporter son avis sur les crédits de l'enseignement universitaire jusqu'à l'obtention d'informations sur la réforme de l'enseignement universitaire.

Au cours d'une seconde réunion, tenue le mercredi 10 novembre 1982, sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la Commission a décidé de soumettre les crédits de l'enseignement universitaire pour 1983, à l'approbation du Sénat.

Introduction:

PRESENTATION DES CREDITS

Les dotations inscrites au projet de budget pour 1983 du ministère de l'Education nationale, au titre des enseignements universitaires, s'élèvent à 17 555 millions de francs, ce qui laisse apparaître une progression de 15,4 % au regard de la loi de finances pour 1982 (à référer à la progression de 11,8 % du budget général).

Les crédits de l'enseignement universitaire représentent 2 % du budget de l'Etat.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 16 111,6 millions de francs, en augmentation de 14,3 % (contre 15,8 % en 1982 sur 1981).

Les dépenses en capital se montent à 1 443,9 millions de francs en crédits de paiement et à 1 468 millions de francs en autorisations de programme, soit des accroissements respectifs de 28,8 % et 21,6 %.

Sur chapitres de personnel, 93 211 emplois sont prévus en 1983, correspondant à une croissance modérée des effectifs (1,03 %).

A. — Les dépenses ordinaires

Par actions, les dépenses ordinaires pour 1983 s'établissent comme suit :

Actions (en millions de F)	1982	1983	Variation (1983/1982)
Enseignement supérieur et bibliothèques	13 813,6	15 788,6	14,3 %
Recherche	138,9	164,8	18,6 %
Enveloppe de la formation professionnelle	143,4	158,2	10,3 %

Les principales mesures nouvelles concernent les mouvements sur les personnels :

— 778 créations d'emplois nettes de suppression, parmi lesquelles on relèvera 607 emplois d'enseignants dont 70 de professeurs et 412 de maîtres assistants;

— 2 405 transformations d'emplois pour intégration de personnels, dont 200 titularisations d'assistants vacataires;

— et 970 transformations d'emplois pour amélioration des situations qui visent, pour l'essentiel, des personnels techniques occupés dans la recherche universitaire.

B. — Les dépenses en capital

Les dépenses en capital envisagées pour 1983 se décomposent ainsi :

Actions (en millions de F)	1982		1983		Variation 1983/1982
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	
Enseignement sup. et bibliothèques	488,2	412,1	585	575,5	+ 39,6 %
Recherche	719,2	709,2	883	868,3	+ 22,4 %

Les dépenses en capital destinées aux enseignements supérieurs font l'objet d'une progression importante qui s'appliquera plus particulièrement aux dotations de grosses réparations (+ 53,8 %) et aux crédits d'équipement en matériel des universités (+ 62,3 %).

PREMIERE PARTIE :

LES ORIENTATIONS PAR SECTEURS POUR 1983

Chapitre premier

LES PERSONNELS

I. — Les dépenses de personnel

A. — *Présentation des crédits*

Par secteur d'action et pour 1983, les montants comparés des crédits destinés à la rémunération des personnels sont donnés par le tableau figurant à la page suivante.

Ces dotations représentent 79 % des dépenses ordinaires et 72,4 % de l'ensemble du budget de la section « enseignements universitaires ». Elles augmentent de 15,4 % (14,9 % au budget initial de 1981).

Par rapport à 1981, on relèvera des taux d'augmentation contrastés de ces crédits.

Les dépenses affectées aux enseignements supérieurs, ainsi que celles relatives aux personnels des bibliothèques, augmentent respectivement de 15,3 % et de 21,8 % contre 14,6 % et 16,4 % l'an dernier. En revanche, les taux d'accroissement des dotations en personnels de l'action sociale et de la recherche diminuent de moitié (8,9 % contre 18,3 % et 20,7 % contre 38 %).

Secteurs	Années	Crédits inscrits aux chapitres de personnel	Crédits inscrits aux chapitres de subventions	Ensemble des crédits destinés à la rémunération des personnels	Variations 1983/1982	Rappel des variations 1982/1981
Enseignement supérieur	1982	9 811 957 895	543 123 095	10 355 080 990	+ 15,3 %	+ 14,6 %
	1983	11 381 244 962	559 192 351	11 940 437 313		
Recherche	1982	71 729 342	45 244 882	116 974 224	+ 20,7 %	+ 38 %
	1983	97 775 875	43 372 024	141 147 899		
Action sociale	1982	27 464 471	259 652 720	287 117 191	+ 8,9 %	+ 18,5 %
	1983	30 965 432	281 730 000	312 695 432		
Bibliothèques et information scientifique et technique	1982	268 243 502	—	268 243 502	+ 21,8 %	+ 16,4 %
	1983	326 655 764	—	326 655 764		
Total général	1982	10 179 395 210	848 020 697	11 027 415 907	+ 15,4 %	+ 14,9 %
	1983	11 836 642 033	884 294 375	12 720 936 408		

B. — *Les mesures nouvelles*

1. — *Mesures catégorielles*

Au-delà de l'énumération habituelle de la revalorisation, en mesures acquises et nouvelles, de différentes primes et indemnités qui ressortissent au projet de budget pour 7,6 MF les principales mesures catégorielles intéressent des actions de résorption de l'auxiliaiat et d'amélioration des carrières:

a) *Résorption de l'auxiliaiat*

	Coût
— Résorption de vacataires enseignants (+ 200 emplois)	+ 15 000 000 (1)
— Titularisation de 1 820 auxiliaires	—
— Titularisation de 12 agents auxiliaires des bibliothèques rémunérés sur vacations saisonnières	—
— Résorption d'agents vacataires de l'Université des Antilles Guyane (+ 23 emplois)	+ 1 195 352
— Résorption de 4 vacataires du Comité audiovisuel santé (+ 4 emplois)	—
— Résorption de 66 vacataires ITA (recherche) (+ 66 emplois)	—
TOTAL	+ 16 195 352

(1) Le coût total de la mesure: + 21 193 880 F est gagé à hauteur de 6 193 880 F par une diminution du volume des cours complémentaires.

b) Transformation d'emplois par amélioration de carrière

— Accès de 20 professeurs techniques adjoints de lycée au grade de professeur technique ou professeur certifié	+ 331 818
— Transformation de 775 emplois de personnel type C.N.R.S.	+ 8 996 450
— Transformation de 141 emplois de personnels techniques (dont 5 non budgétaires) en application de décret n° 76-841 du 24 août 1976 concernant les « professions manuelles »	+ 4 192 015
TOTAL	<hr/> + 13 520 283

2. — Les créations d'emplois

Les créations d'emploi nettes de suppression, de transfert et de transformation concernent 778 postes dont 30 financés par le ministère de la Formation professionnelle.

Six cent sept emplois nouveaux d'enseignants sont inscrits au projet de budget: 70 professeurs de deuxième classe, 412 maîtres-assistants, 145 professeurs agrégés et certifiés et 10 professeurs d'éducation physique.

Ces créations sont justifiées par l'augmentation des effectifs des étudiants, mais également par le développement des filières professionnelles.

L'informatique bénéficie d'une sollicitude particulière puisque 75 emplois d'ingénieurs et de techniciens sont prévus afin de renforcer les actions pédagogiques à engager dans ce domaine.

Par surcroît, on relèvera la mise en place de 40 emplois du même type au budget civil de recherche afin d'améliorer le fonctionnement des centres de calcul des grands équipements scientifiques universitaires.

II. — Les problèmes liés aux carrières enseignantes

A) *Les personnels enseignants non titulaires et vacataires*

Après la présentation du rapport Quermonne, des mesures ont été prises ou sont envisagées afin d'améliorer la situation de ces personnels :

— un moratoire de deux ans confirmant les assistants non-titulaires dans leur emploi a été institué à la rentrée de 1981 ;

— les créations nombreuses de postes intervenues dans le corps enseignant en 1981 et 1982, à l'échelon des professeurs et des maîtres assistants, seront poursuivies en 1983 et dans les années ultérieures. Cette action permettra de dégager des emplois d'assistants auxquels les non-titulaires pourront postuler. Dans ce cadre, un certain pourcentage d'emplois sera réservé aux assistants ayant six années d'ancienneté ;

— deux cents créations d'emplois pour titularisation ont été prévues en vue de l'intégration des assistants qui sont rémunérés sur des crédits de vacation. On rappellera que ces personnels bénéficient, au titre de l'article 110 de la loi de finances pour 1982, d'un quota de 400 postes sur les emplois d'assistants nouvellement créés ;

— enfin, le ministère envisage d'effectuer un effort de titularisation vers d'autres secteurs de l'éducation nationale et de la recherche (C.N.R.S., enseignement secondaire, personnels d'administration) de ceux de ces personnels qui n'auraient pas pu être intégrés dans l'enseignement supérieur.

B) *Les personnels enseignants titulaires*

Dans l'attente d'une réforme plus complète des carrières des enseignants titulaires, des décrets du 24 août 1982 ont modifié à titre provisoire le mode de recrutement et de promotion des universitaires afin de pourvoir, dans la concertation la plus légère possible, aux 2 200 promotions et aux nominations qui devaient prendre date au cours de l'année universitaire 1982-1983, compte tenu des très nombreuses créations et transformations de postes intervenues depuis le collectif de l'été 1981.

Chapitre 2

LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

I. — Présentation des crédits

Sur 1982, l'évolution des crédits destinés aux enseignements supérieurs dans le projet de loi de finances pour 1983 est la suivante :

(en millions de francs)

Nature des dépenses	1982	1983	Variation 1983/82 (en %)
I. Dépenses ordinaires			
— Personnel	10 355	11 940,4	15,3 %
— Fonctionnement	1 249	1 302,6	4,3 %
— Intervention	54	58	7,4 %
Total des dép. ord.	11 658	13 301	14,1 %
II. Dépenses en capital (crédits de paiement)	367,3	505	37,5 %
TOTAL	12 025,3	13 806	14,8 %

La part des dépenses de personnel s'accroît, sous l'effet de la consolidation des créations et des transformations d'emplois effectués en 1981 et 1982 et prévues pour 1983 (89,5 % des dépenses ordinaires contre 88,8 % en 1982).

En revanche, les dépenses de fonctionnement qui avaient fait l'objet d'une progression de 28,3 % en 1982 régressent en francs constants pour 1983 (augmentation de 4,3 %); elles ne représentent plus que 9,8 % des dépenses ordinaires contre 10,7 % en 1982.

Une observation identique doit être avancée concernant les dépenses d'intervention qui intéressent essentiellement les établissements non soumis à la loi d'orientation.

En revanche, un effort important a été accompli au titre des dépenses d'équipement.

II. — Observations

A. — *Les ressources des universités*

La récurrence des difficultés financières des universités avait conduit votre commission à protester contre la diminution, en francs constants, des subventions qui leur étaient attribuées.

L'an dernier, une mise à niveau importante de ces dotations a été acquise.

Cette année, les crédits du chapitre 36-11 qui s'y rapportent n'enregistrent qu'une augmentation de 83,4 MF, correspondant à un accroissement de 4,5 %.

Il serait regrettable que l'Etat, après avoir consenti un effort important en 1982, dote les universités de crédits de fonctionnement insuffisants. En effet, on rappellera que la diminution des crédits alloués à ces établissements sur ces rubriques aboutit à des effets pervers; les universités ponctionnent d'autres postes budgétaires pour compenser l'insuffisance de leurs subventions.

Il est vrai que la modicité de l'accroissement des crédits de fonctionnement sera compensée:

— d'une part, par l'accroissement de 95 F à 150 F des droits d'inscription universitaires, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1969. Cette mesure rapportera de 40 à 45 MF aux universités pour l'année 1983;

— et, d'autre part, par une meilleure participation des chapitres du budget civil de recherche aux infrastructures communes à la recherche et aux enseignements universitaires (cf infra chapitre 5).

B. — *Les obligations de service des enseignants*

Le ministre de l'Education nationale a récemment rappelé aux personnels enseignants universitaires leurs obligations de service. Ces déclarations sont d'autant mieux venues que ces contraintes de service étaient observées avec distance.

On trouvera ci-dessous les commentaires de la Commission des suites (chargée de constater le suivi par les administrations des conclusions émises par la Cour des comptes dans son rapport public) sur cette question :

«En 1981, la Commission avait à nouveau demandé que la refonte des obligations des maîtres-assistants, subordonnée à la mise en place d'un nouveau comité technique paritaire, soit réalisée.

Elle avait par ailleurs souhaité que l'enquête demandée par la Cour sur les justifications des services des enseignants supérieurs soit effectuée en 1981.

a) La refonte des obligations de service des maîtres-assistants n'a pas été réalisée en 1981. Cette refonte s'inscrit désormais, à l'initiative du ministre de l'Education nationale, dans le cadre d'une étude générale des problèmes posés par la situation des personnels enseignants universitaires.

Sur le plan administratif, le ministère a élaboré de nouvelles dispositions sur la composition du comité technique paritaire central des personnels enseignants de statut universitaire, à la suite de l'annulation partielle par le Conseil d'Etat du décret et de l'arrêté du 29 juin 1977. La publication du décret relatif au comité technique paritaire est intervenue le 5 février 1982.

b) Les formulaires de l'enquête sur les services des enseignants supérieurs ont été envoyés aux établissements concernés le 11 mai 1981. A l'origine, les délais de réponse étaient fixés, suivant les destinataires, entre le 31 juillet et le 30 novembre 1981. Les réticences de certains enseignants à remplir ces formulaires ont conduit l'administration centrale à confirmer le 16 octobre 1981 aux présidents d'universités la nécessité de collecter et de transmettre sans délai les informations demandées.

Malgré cette confirmation, 14 % seulement des enseignants titulaires exerçant à titre principal dans les établissements avaient répondu à l'enquête à la date du 15 janvier 1982. L'administration centrale indique que l'exploitation des formulaires, après rappel aux retardataires, contrôle et saisie des informations, ne pourra être achevée que dans le courant du deuxième semestre 1982».

C. — L'orientation de l'effort d'équipement universitaire

Comme il l'a été précédemment souligné, les crédits d'équipements universitaires font l'objet d'une progression importante par rapport à 1982 (+ 37,5 % en crédits de paiement).

L'emploi des crédits d'équipement universitaire s'orientera vers trois types d'actions:

1° la maintenance d'un patrimoine immobilier dont les surfaces représentent près de 11 700 000 m².

2° la reconstruction d'établissements vétustes.

Seront engagés à ce titre, en 1983, des travaux relatifs à:

— la poursuite de la reconstruction de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires ainsi que de l'Institut National Polytechnique de Lorraine.

— la construction de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (cette opération, destinée à regrouper à Lyon les sections scientifiques des Ecoles Normales Supérieures de Saint-Cloud et Fontenay, doit également s'analyser comme une opération de décentralisation des activités d'enseignement supérieur de la Région Parisienne).

3° la mise en place de compléments d'équipements dans des locaux récents ou anciens.

Plusieurs opérations de cette nature sont programmées en 1983, en particulier:

— l'achèvement du bâtiment d'enseignement de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Belfort.

— l'extension du Centre Universitaire de La Réunion.

— la poursuite de la construction des bâtiments de l'Université de Toulon.

— la construction de locaux définitifs pour certaines U.E.R. de médecine (Saint-Etienne et Amiens en particulier).

— le parachèvement de l'ensemble universitaire de La Halle aux Vins à Paris (cette opération étant, en outre, liée à la construction de l'Institut du Monde Arabe).

— la poursuite de l'opération d'installation de l'Université de Corte.

Compte tenu du volume de ces travaux et des besoins en équipements qui se manifesteront dans les années à venir, le ministère a prévu d'en insérer le déroulement dans une programmation pluriannuelle, comme en témoigne l'extrait ci-dessous d'une réponse apportée à une question de votre rapporteur sur ces problèmes:

«Il convient de souligner par ailleurs le fait que l'importance des besoins immobiliers de l'enseignement supérieur a fait apparaître la néces-

sité de procéder à l'élaboration d'une programmation pluri-annuelle des constructions de l'enseignement supérieur, de la recherche et des œuvres universitaires, susceptibles d'être inscrites dans les prochains budgets d'investissement immobilier de l'Education Nationale.

Cette programmation pluri-annuelle (qui comprendra une partie consacrée à la maintenance, la sécurité et les économies d'énergie) sera la traduction immobilière des orientations de la carte universitaire et permettra de planifier, de façon cohérente, la satisfaction progressive des besoins des établissements universitaires et de recherche placés sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale.

Constituant un inventaire des opérations du type de celles évoquées ci-dessus, elle prendra en outre en compte le souci nouveau des autorités ministérielles de procéder à l'étude des situations immobilières des établissements d'un point de vue non plus seulement quantitatif (rapport des surfaces existantes et des surfaces théoriques résultant de l'application du système de référence des constructions universitaires) mais également qualitatif (état et nature des locaux, situation géographique, préoccupations d'urbanisme en liaison avec les autorités locales...).

La programmation 1983 qui sera élaborée sur la base de cet inventaire, permettra un début d'application de cette politique d'équipement ».

Chapitre 3

L'ACTION SOCIALE

I. — Présentation des crédits

Pour 1983, les dépenses ordinaires de l'action sociale se décomposent comme suit :

Nature des dépenses	1982 (en millions de francs)	1983 (en millions de francs)	Variation 1983/1982 (en %)
Bourses et aides aux étudiants handicapés	761,6	940 (1)	23,4 %
Médecine préventive	37	41,2	11,3 %
Oeuvres universitaires	883,2	978	10,7 %
Sécurité sociale	225,4	260,8	15,7 %
TOTAUX	1 907,2	2 200	16,4 %

Une observation s'impose : à l'opposé des exercices précédents, les dotations de bourses et secours d'études augmentent de façon notable (de 23,4 % contre 7,2 % en 1982).

Par ailleurs, les autorisations de programme sur dépenses en capital s'établiront à 42,7 MF en 1983, au bénéfice notamment des œuvres universitaires.

II. -- Observations

A. — Les œuvres universitaires

Pour 1983, il est prévu d'accorder 445,6 MF à la restauration universitaire (+ 10 %) et 532,4 MF (+ 11,4 %) aux résidences universitaires.

(1) A la dotation initiale de 900 MF, 40 MF ont été ajoutés lors de la grande distribution à l'Assemblée nationale.

Le tableau qui suit retrace les principaux indicateurs de gestion des résidences universitaires depuis dix ans:

ANNEES	Capacité d'accueil Nombre de places au 1 ^{er} janvier de chaque année			Nombre d'étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires		Crédits de subventions accordées	Subvention-Etat par lit et par mois		Montant moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants (taux moyen au 1 ^{er} janvier)
	Cités uni- versitaires	Réservation H.L.M.	TOTAL	Nombre	% pouvant être logés	Chapitre 46-11	Montant forfaitaire budget-Etat	Part annu- tés H.L.M. prélevée sur ce forfait	
1972	93 966	4 985	98 951	583 000	17,00 %	22 111 620F	22 F	11,07 F	102 F
1973	95 686	6 066	101 752	609 000	16,70 %	24 441 620F	24 F	12,36 F	110 F
1974	97 465	6 949	104 414	612 000	17,10 %	27 841 620F + 4 283 000F	27 F	13,31 F	131 F
1975	98 485	7 437	105 922	613 000	17,25 %	37 756 705F	27 F + 23 F au 1.07.75	12,85 F	145 F
1976	99 737	9 126	108 863	624 000	17,40 %	51 922 838F	50 F + 13 F au 1.10.76	13,44 F	180 F
1977	100 677	9 186	109 863	644 000	17,00 %	70 335 838F	63 F + 13 F au 1.10.77	14,23 F	200 F
1978	101 103	9 293	110 396	661 000	16,70 %	84 995 935F	76 F + 14 F au 1.10.78	14,66 F	213 F
1979	101 759	9 396	111 155	683 000	16,30 %	100 690 783F	90 F + 15 F au 1.10.79	15,00 F	221 F
1980	102 259	9 402	111 661	706 000	15,80 %	117 248 274F	105 F + 15 F au 1.10.80	15,27 F	242 F
1981	103 461	9 402	112 863	720 329	15,00 %	136 369 931F	120 F + 22 F au 1.10.81	16,24 F	280 F
1982	103 861	9 402	113 263	737 440	15,30 %	165 136 740F	142F + 35,8F au 1.10.82	17,00 F	340 F
1983 (prévis.)	104 361	9 402	113 763	755 000	15,41 %	196 291 776F	177,80F + 13,20F au 1.10.83	17,50 F	398 F

Depuis 1981, la subvention directe versée par l'Etat à chaque hébergement n'a augmenté que de 7,7 % alors que le montant moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants s'est accru de 42 %.

B. — Les bourses et secours d'études

Le tableau ci-dessous donne l'évolution moyenne de l'aide accordée par l'Etat à chaque boursier.

Années universitaires	Montant moyen de l'aide par boursier (octobre à juin)	
	Francs courants	Francs constants 1970
1970-1971	3 118	3 118
1971-1972	3 222	3 054
1972-1973	3 484	3 111
1973-1974	3 839	3 194
1974-1975	4 381	3 205
1975-1976	5 119	3 350
1976-1977	5 521	3 296
1977-1978	5 806	3 169
1978-1979	6 016	3 031
1979-1980	6 534	2 958
1980-1981	6 963	2 777
1981-1982	7 643	2 682

Il ressort de ces données que le montant des bourses s'est progressivement dégradé, surtout depuis l'année universitaire 1975-1976, puisqu'il est passé, en francs constants de 1970, de 3 350 F à 2 682 F pour l'année 1981-1982.

Cette détérioration était d'autant plus regrettable que parallèlement, le nombre des boursiers s'est accru, passant de 117 584 en 1979-1980 à 125 853 en 1981-1982.

Dans ces conditions, il convient de se féliciter de l'augmentation des crédits prévus pour 1983.

Chapitre 4:

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

I. — Présentation des crédits

Pour 1984, les crédits de fonctionnement des bibliothèques universitaires s'établissent ainsi:

Nature des dépenses	1982 (en millions de F)	1983 (prévisions)	Variation 1983/1982
Crédits de personnel	242,1	295,3	22 %
Crédits de fonctionnement	82,8	98,9	19,4 %
Subventions des CADIST	10,4	10,4	—
Crédits de renouvellement de matériel	7	7	—
Crédits accordés par le Centre national des Lettres	8	non déterminé	—
TOTAL (1)	342,3	411,6	20,2 %

(1) Hors CNAL.

Vingt-cinq emplois nouveaux sont créés et cinq emplois de contractuels transformés en emplois de titulaires.

II. — L'action de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (D.B.M.I.S.T.)

Le 2 mars 1982 a été créée la D.B.M.I.S.T., succédant à la Direction de l'information scientifique et technique constituée en janvier 1981, et qui succédait elle-même à l'éphémère Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique.

Cette succession de réorganisations administratives recouvre la volonté de mener une politique d'information scientifique et technique ne se limitant pas à la seule conservation des bibliothèques universitaires.

Trois grands axes ont été définis:

- l'amélioration de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires des enseignements supérieurs;
- la promotion de la communication entre chercheurs et avec le public;
- le développement des banques de données universitaires.

A. — *L'amélioration de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires des enseignements supérieurs*

1) *la mise en place des CADIST*

Au niveau national, l'organisation de la couverture documentaire s'est poursuivie en 1982 par la création de trois centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) et l'extension d'un autre. Quatorze CADIST fonctionneront à la fin de 1982, acquérant chacun dans une discipline des documents du niveau de la recherche, disponibles pour le prêt interbibliothèques.

2) *la modernisation des techniques*

En 1981 et 1982 a été organisé l'achèvement de l'équipement, en consoles d'interrogation de banques de données, des bibliothèques universitaires, des bibliothèques de grands établissements et de certaines bibliothèques d'écoles normales supérieures. Une expérience de dissémination de terminaux vidéotex légers est prévue pour familiariser les universitaires avec l'interrogation conversationnelle.

La DBMIST, en outre, a élaboré un plan d'informatisation des bibliothèques universitaires par implantation progressive, à partir de 1982, de systèmes de gestion automatisée existants (logiciels SIBIL, MEDICIS) et développement d'applications limitées et autonomes sur micro-ordinateurs. La généralisation des systèmes de gestion s'échelonnera sur plusieurs années et permettra de rattraper le retard de la France en ce domaine.

3) la formation des personnels

L'action de réorganisation documentaire et de modernisation technique de la DBMIST s'accompagne d'activités de formation continue :

— 50 stages de recherche documentaire automatisée ont été organisés en 1981, 180 personnes ont été formées;

— 16 stages de recherche documentaire automatisée ont été organisés au cours du premier semestre 1982, pour 100 conservateurs et 27 sousbibliothécaires.

Une priorité est retenue pour 1983 : la décentralisation, avec l'installation dans 7 universités d'unités régionales de formation et de promotion de l'information scientifique et technique (URFIST), associant un assistant et un conservateur de bibliothèque.

B. — La promotion de la communication entre chercheurs et avec le public

Plusieurs expériences sont préparées, utilisant les nouveaux moyens de communication (téléconférence, télécopie). Diverses réponses au problème des publications universitaires sont testées: microédition électronique, catalogues automatisés, aide à l'édition.

C. — Le développement des banques de données universitaires

La DBMIST aide à la création, au développement, à la promotion et à l'utilisation de ces banques de données.

Six conventions de recherche ont déjà été passées et 56 demandes sont à l'étude. Elles concernent la création, le développement de prototypes, la participation de laboratoires universitaires aux banques existantes, à l'organisation de services opérationnels et ouverts à tous les utilisateurs. L'adhésion, financée par la DBMIST, d'une douzaine de banques de données universitaires au groupement français des producteurs de bases et banques de données favorisera la réflexion commune.

Chapitre 5

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

I. — Présentation générale des crédits

En 1983, par rapport à la loi de finances initiale pour 1982, les moyens de la recherche universitaire évolueront comme suit :

Crédits de paiements en millions de F			Variation 1983/1982 (en %)
Nature des dépenses	1982	1983	
Fonctionnement	138,9	164,8	18,6
Soutien des programmes	536,5	633,2	18
Equipement	172,7	235,1	36,1
TOTAL	848,1	1 033,1	21,8

Ces données appellent plusieurs observations :

1° La progression des crédits de l'action recherche est parmi les plus fortes du ministère, même si cette composante du budget civil de recherche enregistre une progression très moyenne de rapport à celle constatée dans d'autres rubriques du budget civil.

2° Les soutiens aux programmes font l'objet d'un accroissement non négligeable (+ 18 %) mais inférieur à celui observé en 1981 (+ 33 %) et en 1982 (+ 24,4 %).

3° Un effort important est consenti en faveur des équipements, qu'il s'agisse de la construction et de la maintenance ou de l'achat de matériels; sur cette dernière rubrique (chapitre 66-71 paragraphes 40 et 50), plus du quart des autorisations de programmes est destiné à l'informatique.

4° Le budget de recherche bénéficie de créations d'emplois importantes :

— 200 des 607 créations d'emplois d'enseignants inscrites pour 1983 lui seront affectées;

— 40 emplois d'ingénieurs et de techniciens sont prévus en vue de renforcer les centres de calcul informatique;

— 66 emplois d'intégration d'ingénieurs, de techniciens et de personnels administratifs sont programmés pour le 1^{er} janvier 1983.

II. — Observations

A. — *La levée des craintes concernant l'isolement scientifique et budgétaire de la recherche universitaire*

1. — *Les risques d'un isolement de la recherche universitaire*

L'an dernier, votre Commission des finances avait formulé sa préoccupation quant aux transferts de la tutelle du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) du ministère de l'Education nationale au ministère de la Recherche et de la Technologie.

Ce transfert administratif aurait pu avoir pour conséquence la rupture des liens réciproques très enrichissants, qu'entretenaient ces deux pôles de recherche. A défaut de leur maintien, l'isolement scientifique et le tarissement financier auraient pu restreindre l'effort de recherche des universités.

Parallèlement était déploré le manque d'ouverture de la recherche universitaire dans son environnement scientifique immédiat et sur les secteurs de transferts et d'application.

2. — *La confirmation des relations entre la recherche universitaire avec ses principaux partenaires scientifiques publics et parapublics*

Dans cette continuité, on distinguera trois catégories de liens entre la recherche universitaire et l'ensemble du secteur public ou para-public intéressé par la recherche.

a) Les relations structurelles étroites qu'entretiennent les meilleurs laboratoires ou équipes universitaires avec les grands organismes nationaux de recherche, principalement le CNRS et l'INSERM. C'est ainsi qu'en 1982, par exemple, plus de 800 formations associées au CNRS (presque 250 laboratoires associés, un peu moins de 600 équipes de recherche associées) ont reçu, par le canal du Comité national, plus de 386 MF de crédits de missions, vacations, fonctionnement ou matériel moyen.

On trouvera ci-après un extrait du rapport de la Commission des suites qui se félicite de l'amélioration des relations financières entre le C.N.R.S. et les laboratoires universitaires.

«La Commission avait demandé que les délais de notification aux universités des crédits budgétaires du CNRS affectés aux laboratoires associés soient raccourcis.

Cette notification était intervenue en 1981 dans le courant du mois de mars. En 1982, le directeur général du CNRS a adressé, dès le 14 janvier, à tous les présidents d'universités une lettre précisant les modalités de leur information sur les crédits 1982. L'envoi des lettres de notification aux responsables scientifiques et aux dirigeants des universités est intervenu dès janvier et devrait être achevé fin février. La procédure prévoit par ailleurs l'information réciproque du CNRS sur les moyens que les universités affecteront en 1982 aux formations associées.

Plus généralement, le CNRS a donné instruction à ses administrateurs délégués de satisfaire toute demande d'information des présidents d'universités sur les crédits et les effectifs alloués par le Centre aux formations associées.

La Commission prend acte des efforts accomplis par le CNRS pour réduire les délais de notification des crédits alloués aux formations associées et pour améliorer l'information réciproque du centre et des universités sur les moyens affectés à ces formations».

b) Des relations moins permanentes sont constituées par les actions de recherche universitaire menées au titre de contrats de recherche passés avec les différents partenaires publics ou para-publics (Fonds de la recherche du ministère de la Recherche et de l'Industrie pour un montant de 40 à 50 MF, autres organismes de recherche, ministère de la Défense, entreprises nationales).

Cette ouverture des universités sur le monde extérieur est complétée par des programmes incitatifs de la Direction de la recherche dans les domaines :

- des recherches à finalité industrielle qui ont reçu un financement égal à 6,8 MF en 1982;
- des équipements et services nationaux (LURE, PIRO, Institut Henri Poincaré), qui ont reçu un financement égal à 6,3 MF en 1982;
- des recherches correspondant à des axes prioritaires: sciences de la vie, système éducatif, qui ont reçu en 1982 un financement égal à 4 MF.

c) Les relations fonctionnelles introduites de facto par l'application de la loi d'orientation et de programmation de la recherche à laquelle est associée la recherche universitaire.

A ce titre, les universités participeront naturellement à l'effort de recherche fondamentale mais également aux grands programmes mobilisateurs pluriannuels. Sur ce dernier point, on mentionnera plus particulièrement la mise en place d'action sur quatre de ces programmes: l'informatique, les biotechniques, la diffusion de la culture scientifique et technique.

Néanmoins, votre rapporteur s'inquiète de l'absence de plan d'ensemble destiné à accroître les effectifs du troisième cycle pour répondre à la demande qu'impliquera la croissance d'emplois de chercheurs prévue dans la loi d'orientation et de programmation.

De plus, on relèvera qu'aucune action budgétaire d'envergure n'est mise en place pour inciter la recherche universitaire à s'orienter vers une coopération accrue avec son environnement régional et économique immédiat.

B. — *Vers une solution des problèmes afférents à la répartition et à l'utilisation des crédits de recherche universitaire*

L'affectation et l'utilisation des crédits de recherche aux universités s'effectuent dans un contexte particulier.

Dans les conseils d'université, les présidents constituent un exécutif faible, insuffisamment aidé dans sa mission de ventilation des crédits par des conseils scientifiques dont beaucoup n'ont pas d'existence réelle.

Cette situation emporte deux séries de conséquences que votre Commission des finances a souvent déploré:

— la répartition des crédits de recherche est quelquefois plus inspirée par des critères institutionnels que par les résultats des équipes de recherche;

— l'utilisation des crédits destinés à la recherche n'est pas toujours conforme aux décisions d'affectation, leur dévolution étant souvent comprise dans des arbitrages plus larges.

La Mission de la recherche, puis la Direction de la Direction de la recherche, se sont efforcées de rectifier les pesanteurs et les irrégularités observées dans l'emploi des dotations de recherche par les universités.

1. — *Des méthodes d'établissement des budgets destinés à encourager les meilleures formations*

Les projets de budget sont établis en fonction d'une part attribuée à chaque université qui propose une répartition entre les rubriques suivantes: dépenses d'infrastructure, dépenses de maintenance des appareils collectifs, dépenses de publication, subventions aux formations dont la qualité est reconnue, et réserve du Président.

En 1982, la Direction de la recherche a encouragé les propositions de répartition favorisant les laboratoires d'excellence.

Répartition des crédits de la Direction de la Recherche aux universités		
(en millions de francs)	Dotations aux universités	Variation 1982/1981
Infrastructures	57,6	33 %
Maintenance des appareils collectifs	26,7	24 %
Laboratoires associés	140,6	43 %
Formations recommandées	33,4	118 %
Publications	5,9	19 %
Programmes	62,7	— 17 %
Autres formations et réserve du Président	74,9	9 %

2. — *Les arbitrages irréguliers effectués par les universités sur les crédits de recherche*

A une question posée par votre rapporteur sur ce problème, le ministère a apporté la réponse suivante:

«Le problème de l'affectation par les universités des crédits qu'elles perçoivent au titre de la recherche dans des arbitrages financiers plus vastes est essentiellement celui des frais d'infrastructure des établissements.

Les frais d'infrastructure générale des établissements se rapportant à la double vocation d'enseignement et de recherche des établissements sont assurés:

• par des crédits hors enveloppe recherche (chapitre 36-11) couvrant les frais de chauffage, d'entretien ainsi que des fluides (...):

- par des crédits inclus dans l'enveloppe recherche (chapitre 66-71 «Soutien des Programmes») couvrant les frais induits par des activités de recherche: tels les appareillages ou les locaux à contrainte spécifique gros consommateur de fluides ou d'énergie, tel également le téléphone.

Au cours des cinq dernières années, les crédits d'infrastructures n'ont pu être financés dans leur intégralité par le chapitre 36-11 et la portion du chapitre 66-71 affectée à cet effet, de sorte que des crédits imputés à la recherche ont dû être détournés de leur vraie vocation pour couvrir des frais d'infrastructure. Cette situation a abouti à certains infléchissements dans la destination des crédits de la Direction de la Recherche.

A cet effet, celle-ci a déterminé, pour la répartition du budget 1982, dans un premier temps les prévisions de ventilation par grandes masses (crédits d'infrastructure et crédits opérationnels) à partir des dépenses effectives déclarées par les établissements pour l'année 1981. Dans un deuxième temps, elle s'est efforcée, au cours des négociations avec les établissements de faire appliquer dans toute la mesure du possible cette prévision et dans tous les cas d'amener les établissements à fixer avec précision les différentes parts de leur budget et notamment les crédits opérationnels affectés aux meilleures formations et programmes.

Il est apparu en 1982, à l'issue de ces négociations que pour financer les coûts d'infrastructure, un supplément de crédits de l'ordre de 22 MF a été prélevé sur le montant des crédits scientifiques de la Direction de la Recherche qui s'élèvent à 669,5 MF.

Pour éviter de perpétuer cette situation :

- une étude a été entreprise afin de cerner les coûts réels de l'infrastructure en matière de recherche et leur évolution prévisible, en fonction des décisions prises en matière d'équipement scientifique et de créations d'emplois. Cette étude est actuellement en cours et devrait aboutir à des premiers résultats pour la répartition des moyens 1983;

- une remise à niveau est d'ores et déjà acquise pour 1983, dont le montant reste encore à déterminer, le Ministère de la Recherche et de l'Industrie devant aider, par le biais d'un contrat de programme, le Ministère de l'Education Nationale à compenser la ponction ainsi effectuée sur les crédits scientifiques».

C. — L'utilisation irrégulière d'associations par les universités

Dans son dernier rapport public, comme dans des rapports antérieurs, la Cour des comptes relève à nouveau le transfert de crédits de recherche universitaire à des associations constituées en vue de tourner les règles de recrutement des personnels vacataires.

La Cour observe que ces dispositions réglementaires restreignent l'autonomie des universités établie par le Titre III de la loi d'orientation.

Elle insiste pour que soient modifiées ces prescriptions contraignantes au regard des principes qu'elles sont censées appliquer et inefficaces eu égard au but poursuivi.

Dans sa réponse, le ministère de l'Education nationale fait valoir que la refonte de la loi d'orientation prendra en considération les observations émises par la Cour.

Chapitre 6

LES GRANDS ETABLISSEMENTS

I. — Observations générales

Depuis de nombreuses années, votre rapporteur mène des contrôles systématiques sur la situation des grands établissements culturels et scientifiques qui sont sous la tutelle du ministère de l'Education nationale (1).

L'acquis de ces contrôles a conduit votre Commission des finances à formuler un diagnostic et à avancer des propositions.

L'extrait ci-après d'un rapport spécial sur les crédits des enseignements universitaires en donne la substance.

«L'administration de tutelle ne conduit pas de politique cohérente vis-à-vis des grands établissements qui lui sont confiés; à l'opposé, ceux-ci bien qu'étant liés au monde universitaire par un faisceau de relations personnelles ont une existence administrative isolée.

Inéluctablement cette situation aboutit à la dégradation des équilibres d'institutions de prestige qui sont un facteur indispensable au rayonnement de la culture et de la recherche française.

Ce dépérissement est d'autant plus accentué par le caractère purement mécanique des procédures budgétaires appliquées à ces organismes. En matière de crédits de fonctionnement l'administration se borne à accorder des crédits de pure reconduction puis, au gré des circonstances à accorder, ça et là, des dotations d'ajustements. En matière de recherche, on doit déplorer que la mission de la recherche traite la définition des soutiens de programmes qu'elle dispense à ces organismes selon des modalités identiques à celles des universités.

(1) Cette année, son contrôle a été exercé sur l'activité de la Casa de Velazquez, dont les résultats figurent en deuxième partie de ce rapport.

Dans ces conditions, il apparaît de toute première urgence à votre rapporteur qu'une mission d'étude soit créée en vue d'opérer un bilan et de poser les principes d'une politique adaptée à ces organismes.

Les suggestions qui suivent pourraient contribuer à éclairer les travaux de cette mission :

1°) Une instance devrait regrouper les responsables de ces organismes, afin de leur permettre d'instaurer **une concertation plus suivie avec leur administration de tutelle.**

2°) Une conférence budgétaire autoriserait à mieux définir les besoins de ces organismes, dans le cadre d'une procédure d'allocation des crédits plus volontariste que celle qui existe actuellement.

3°) Ces organismes disposent souvent d'un patrimoine propre, qui est quelquefois la condition de leur survie. Si le régime des déductions fiscales des dons a fait de notables progrès en matière d'impôt sur le revenu, les legs opérés en faveur de ces institutions supportent encore des droits trop élevés. Un aménagement de la fiscalité sur ce point pourrait être envisagé.

En toute hypothèse, il est clair que si la situation de ces organismes n'est pas reconsidérée à brève échéance, un instrument de travail scientifique de premier ordre sera soustrait au patrimoine culturel et universitaire français. »

Ce rappel des observations de votre commission s'imposait dans la mesure où les éléments à la disposition de votre rapporteur permettent d'établir qu'aucune action d'ensemble n'est prévue en faveur des grands établissements dans le projet de loi de finances pour 1983.

II. — La réforme du Museum national d'histoire naturelle

Le ministère de l'Education nationale prépare actuellement un projet de réforme du Museum.

Ce projet, parvenu à un stade d'étude avancé, pourrait altérer les équilibres scientifiques de l'Institution.

Il consisterait à substituer à la notion de laboratoire autour de laquelle est organisée la réalisation des trois missions du Museum (conservation des collections, recherche, muséographie) des « équipes de recherche » aux articulations administratives imprécises.

Parallèlement, il est envisagé de remplacer les instances dirigeantes de l'établissement, et notamment l'assemblée des professeurs titulaires de chaires, par une superposition de conseils et de commissions de consultation aux attributions jusqu'ici nébuleuses.

Ces travaux appellent des observations sur la forme et toutes réserves quant au fond.

A. — *Une concertation réfléchie*

Votre rapporteur avait consacré un long développement au contrôle budgétaire mené auprès du Museum dans son rapport spécial sur la loi de finances pour 1982.

Tout naturellement, le questionnaire adressé cette année au ministère faisait mention des intentions du gouvernement sur cet établissement.

Nous avons, quelques jours avant la rédaction de ce rapport, reçu une documentation très élaborée sur le sujet répondant à la préoccupation de la Commission des Finances.

B. — *Les solutions envisagées*

L'ancienneté des structures administratives du Museum appelle sans aucun doute des modifications.

Mais ces transformations doivent être envisagées en prenant en considération deux éléments :

— les problèmes généraux de l'organisme et, en particulier, ceux de son équilibre financier et du statut de ses personnels;

— la particularité de sa triple mission de recherche, de conservation des collections et de présentation muséographique.

Le projet de réforme prend en compte ces deux aspects, mais dans une optique nouvelle sur laquelle nous apporterons nos réflexions au moment où ce texte sera déposé.

1) *Les problèmes réels de l'établissement*

a) Le statut des personnels

La coexistence des statuts multiples nuit à la sécurité juridique des personnels et à l'unité de gestion de l'organisme.

b) L'équilibre financier

Dans le rapport spécial de l'an dernier, le processus aboutissant au tarissement des ressources du Museum et à l'appauvrissement de son activité était mis en évidence :

— les surcoûts de gestion de la très importante banque de données du Museum, évalués à 80 % des crédits accordés pour une recherche de type normal, n'entrent pas dans les bases de calcul de la dotation que la Direction de la recherche accorde chaque année à l'établissement ;

— cette activité de conservation (qui fait pourtant des missions du Museum aux termes de ces textes constitutifs) doit être financée sur ses ressources propres émanant de la présentation des collections.

Par suite, faute de crédits, les installations de présentation ne sont pas suffisamment modernisées ; la fréquentation diminue (1) altérant les ressources propres de l'organisme.

A défaut de résoudre ces deux problèmes fondamentaux de l'organisme, toute tentative de réforme ne sera qu'artificielle.

b) La nécessité d'une organisation scientifique articulée autour des collections

Comme la plupart des institutions analogues des grands pays étrangers (American Museum of Natural History, Section d'histoire naturelle du British Museum, Smithsonian Institute) l'activité scientifique du

(1) A cet égard, on relèvera une nouvelle fois l'étrange attitude de l'Inspection générale dans les rapports qu'elle devait établir avec un établissement dont les collections sont un élément indispensable à la compréhension des sciences de la vie.

Museum est organisée autour d'une cellule de base, le laboratoire, qui rassemble des personnels scientifiques et techniques, des moyens matériels communs et la banque de données que constituent les collections dans chaque discipline.

Cette formule a permis de maintenir, dans un secteur scientifique donné, une unité organique répondant à l'accomplissement de la pluralité des missions de l'établissement sur chaque secteur scientifique de sa compétence.

On ajoutera que cette forme d'organisation n'exclut ni la pluridisciplinarité, de nombreuses actions étant engagées par des laboratoires sur des recherches d'intérêt commun, ni l'ouverture sur l'extérieur, puisque la moitié des laboratoires constitue des formations associées au CNRS.

Votre commission a émis certaines réserves sur la création d'«équipes de recherche», mais n'a pu discuter utilement d'un projet qui n'était pas porté à sa connaissance.

III. — L'Académie Nationale de Médecine

L'Académie Nationale de Médecine joue un rôle très important dans l'éthique médicale, dans la santé et dans l'hygiène. L'Académie est la conseillère du Gouvernement. Ses avis sont pris au cours de réunions hebdomadaires et après les décisions des commissions de travail au nombre de quinze.

L'énumération de quelques titres de ses travaux les plus récents illustre son activité: l'euthanasie, la réforme des études médicales, l'importance de la langue française dans la diffusion de la pensée scientifique, médicale et biologique, les accidents de la route, la fécondation in vitro (bébé-éprouvette), arrêté relatif à la teneur en pesticides des résidus, précautions à prendre pour le pelage des fruits, contamination actuelle des laits par l'agrottoxine.

Il serait opportun dans l'orientation actuelle en faveur de la décentralisation souhaitée par le gouvernement, de favoriser la venue des membres titulaires de province pour participer aux séances de l'Académie; le versement d'une indemnité de déplacement permettrait ainsi à celle-ci de délibérer dans les meilleures conditions possibles.

DEUXIEME PARTIE :

**CONTROLES BUDGETAIRES EFFECTUES
AU COURS DE L'ANNEE 1982**

**I. — L'UNIVERSITE DES ANTILLES
ET DE LA GUYANE**

Votre rapporteur a accompli un court contrôle budgétaire auprès du Centre universitaire des Antilles et de la Guyane (CUAG). Cette mission a été l'occasion de nombreuses réunions de travail, ainsi que d'une visite des deux principaux campus du centre, situés respectivement en Martinique et en Guadeloupe.

Il tient à remercier tout particulièrement les autorités universitaires et préfectorales qui ont facilité l'organisation de ce contrôle et, au premier chef, **M. Bertène Juminère, recteur de l'Académie**, et ses principaux collaborateurs enseignants et administratifs.

La situation du Centre est très fortement marquée par son contexte géographique, dont la particularité est insuffisamment prise en considération. La confrontation des besoins d'un établissement en plein développement avec les contraintes très lourdes de son environnement pose des problèmes financiers graves.

I. — PRESENTATION D'ENSEMBLE

A. — Le contexte géographique

De par sa situation géographique, le Centre souffre de trois sortes de contraintes :

1°) Le climat chaud et humide, chargé d'air marin — la plupart des installations universitaires sont au bord de mer — a des conséquences très fâcheuses sur la durée de vie des locaux et des matériels.

2°) L'éloignement de la métropole crée un isolement naturel que le Centre ne peut réduire qu'en mettant en œuvre des moyens financiers importants.

3°) La dispersion des installations entre trois départements, dont l'un est distant de 2 000 km des deux autres, engendre des déplacements incessants et crée des contraintes qui n'existent pas dans les académies métropolitaines.

B. — La situation universitaire et financière

1. — *Statut administratif et pédagogique*

a) *La transformation du Centre en Université*

A la date du contrôle effectué par votre rapporteur, le Centre universitaire des Antilles et de la Guyane était un établissement public à caractère scientifique et culturel, disposant du régime applicable aux universités, mais dont l'autonomie était limitée par le décret n° 70-923 du 6 octobre 19

Aux termes de ce texte, les centres universitaires sont obligatoirement soumis à la tutelle pédagogique d'université. A ce titre, le CUAG avait passé des conventions avec les universités de Bordeaux I (pour le droit, les sciences économiques et les sciences) et de Bordeaux III (pour les lettres et les sciences humaines).

Un décret du 2 juillet 1982 a porté transformation du CUAG en université de plein exercice.

b) *Les unités d'enseignement et de recherche*

La nouvelle université comprend cinq UER répartis entre la Martinique, la Guadeloupe et, pour certains établissements, la Guyane :

— deux UER de sciences juridiques et économiques existent, l'une à Pointe-à-Pitre, l'autre à Fort-de-France; elles ont des installations à Cayenne, en Guyane.

— une UER de sciences exactes et naturelles est implantée à la Guadeloupe.

— une UER de lettres et de sciences humaines est située en Martinique.

— une UER médicale a été créée, mais n'a qu'une existence fictive puisque son fonctionnement reste lié à la création d'un centre hospitalier régional. **Les étudiants en médecine originaires des Antilles sont donc accueillis en surnombre dans les universités de Toulouse, Montpellier et Bordeaux.**

c) *Les diplômés*

Les diplômes délivrés portaient jusqu'ici sur toutes les disciplines traitées dans le premier cycle, sur le droit et les sciences économiques dans le second cycle, ainsi que sur certaines matières de sciences juridiques et de sciences humaines dans le troisième cycle.

Pour la prochaine rentrée, des habilitations nouvelles ont été accordées en vue de l'attribution de licences de mathématiques, d'histoire et d'anglais et d'une maîtrise d'anglais.

2. — *Les effectifs*

Depuis l'année universitaire 1973-1974, les effectifs d'étudiants ont progressé de 40,5 %.

	Droit	Sciences économiques	Lettres	Sciences	Multidisciplinaire	Total
1973-1974	1 595	246	608	258		2 707
1974-1975	1 802	323	686	279		3 090
1975-1976	1 960	64	691	294	267	3 276
1976-1977	1 993	390	626	242		3 251
1977-1978	2 259	159	552	249		3 574
1978-1979	2 120	487	563	296		3 466
1979-1980	2 053	531	482	349		3 422
1980-1981	1 941	569	463	322	64	3 359
1981-1982	2 120	747	605	332		3 804

Parallèlement, les effectifs d'enseignants ont été développés, depuis cinq ans, dans des proportions non négligeables mais qui deviennent insuffisantes.

EFFECTIFS ENSEIGNANTS AU CUAG (EMPLOIS)

	U.E.R.	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
Professeurs et maîtres	Sciences	4	4	5	5	7
	Droit Guadeloupe	3	1	2	2	1
	Droit Martinique	4	5	4	4	5
	Lettres	4	4	4	5	5
	TOTAL	15	14	15	16	18
Maîtres- assistants	Sciences	10	11	12	15	19
	Droit Guadeloupe	3	5	5	7	7
	Droit Martinique	5	4	4	4	5
	Lettres	6	6	8	8	13
	TOTAL	24	26	29	34	44
Assistants	Sciences	12	14	13	11	10
	Droit Guadeloupe	7	7	7	7	7
	Droit Martinique	6	6	6	6	6
	Lettres	10	10	8	9	3
	TOTAL	35	37	34	33	26
Lecteurs	Sciences	1	1	1	1	1
	Droit Guadeloupe	1	1	1	1	1
	Droit Martinique	1	1	1	1	1
	Lettres	2	2	2	2	2
	TOTAL	4	4	4	4	4
	TOTAL	78	81	82	87	92

3. — Les crédits

Les subventions de fonctionnement du chapitre 36-11 au CUAG n'ont pas, depuis quatre ans, suivi la progression du nombre des étudiants:

(en francs)

1978	2 511 542
1979	2 424 546
1980	2 090 639
1981	2 644 035

La variation en % de 1978 à 1981 est de +5,2 %.

Il est vrai que la diminution, en francs constants, de ces subventions s'explique par la stagnation des crédits de cours complémentaires rendue possible par des créations de postes d'enseignants.

De même, les dotations de renouvellement des matériels du chapitre 66-70, bien qu'en progression, ont suivi une évolution contrastée:

(en francs)

1978	132 402
1979	198 603
1980	222 249
1981	175 411

II. — LES PROBLEMES

La simple comparaison entre l'évolution des dotations de fonctionnement et d'équipement du Centre et la progression de ses effectifs donne une idée de la gêne budgétaire constante de l'établissement.

Cette situation est encore détériorée par l'environnement géographique, qui a des incidences financières, peu imaginables dans une université métropolitaine, sur ses coûts de fonctionnement.

Cette conjonction de facteurs aggrave les problèmes de l'actuelle université, qu'il s'agisse des conditions financières de son fonctionnement, de l'état de ses équipements ou de l'aide sociale accordée à ses étudiants.

A. — Les conditions financières de fonctionnement de l'établissement

1. — *L'insuffisance des dotations en personnel*

a) *Les personnels vacataires*

L'Université employait, faute de crédits stables, des personnels vacataires, au statut particulièrement précaire puisque rémunérés sur un fonds de chômage à la disposition des préfetures. L'inscription de 23 emplois de titularisation dans le projet de loi de finances pour 1983 devrait permettre de stabiliser ces personnels.

b) *Les personnels titulaires*

Le déficit chronique de l'université en personnels titulaires, enseignants et non enseignants, n'est pas à souligner. Mais il aboutit souvent à des aberrations financières. A titre d'illustration:

— **il existe un complexe sportif auprès du campus situé en Martinique, mais le poste de professeur d'éducation physique correspondant est implanté en Guadeloupe, où les installations font défaut;**

— un atelier de réparation mécanique de l'appareillage scientifique a été financé par le ministère, mais le poste de technicien qui y est attaché n'a pas été pourvu.

— le sous-encadrement pédagogique a pour conséquence directe la venue d'enseignants de France ou du continent américain avec les charges financières que l'on imagine (cr 2° infra).

2. — *L'insuffisante compensation des contraintes géographiques d'éloignement et de dispersion*

a) *Les charges*

Plusieurs éléments contribuent à créer une situation spécifique du Centre dont l'incidence sur le budget est particulièrement sensible :

— l'éloignement

— la dispersion géographique des UER et des services (Guadeloupe, Martinique, Guyane)

— le sous-encadrement pédagogique chronique dans de nombreuses disciplines contraignant à recourir à un grand nombre de missions d'enseignement

— l'existence de «doublets» inévitables :

Deux UER de Droit et Sciences économiques; un important «Groupe IV» rattaché à l'UER des Lettres et destiné à enseigner une centaine d'étudiants salariés résidant en Guadeloupe, 2 Sections de la Bibliothèque Universitaire, de la Cellule d'Information et d'Orientation, du Service des Sports, de la Médecine Préventive, etc...

— la non reconnaissance par le Ministère de l'indispensable «antenne de Cayenne».

Cette spécificité entraîne des charges financières particulièrement lourdes :

— Missions d'enseignement et d'examen.

Elles concernent soit les missionnaires (72 en 1981) venus de France ou des Amériques pour pallier le sous-encadrement pédagogique et présider les jurys d'examen; soit les missionnaires qui se déplacent entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

— Déplacements administratifs.

La résidence, dispersée (Guadeloupe, Martinique, Guyane et dans certains cas France) des membres des différents conseils ou commissions, dont les réunions se tiennent le plus souvent à Pointe-à-Pitre, ainsi que la nécessité de contacts administratifs, entraînent également des frais lourds.

En 1981, les dépenses de ce type se sont élevées à :

- 582 822,26 F pour les frais de transport

- 216 839,05 F pour les frais de mission

soit un total de 799 661,31 F pour un budget de fonctionnement de 3 953 365 francs (20 %).

— Frais d'approche et transport du matériel

Du fait de l'éloignement et de l'existence de droits de ports aux Antilles, le prix des fournitures diverses et du matériel revient, selon les cas, de 20 à 60 % plus cher qu'en métropole.

— Frais de PTT

L'éloignement et la dispersion géographique des UER et des services entraînent des frais inévitables de télécommunication particulièrement importants.

En 1981, ces frais se sont élevés à 582 822,26 F, soit 14 % du budget contre un pourcentage sensiblement inférieur pour la plupart des autres universités.

L'existence d'une parité d'installation nécessaire, mais qui entraîne de doubles emplois, accroît les charges fixes de fonctionnement de l'Université.

Enfin, l'antenne de Cayenne, qui prépare à la capacité en droit, n'est pas reconnue par le ministère alors que son fonctionnement coûte en moyenne 150 000 francs au budget du centre.

b) La compensation des surcoûts de fonctionnement

Compte tenu des caractéristiques d'environnement du Centre, le ministère affecte sa subvention d'un coefficient de majoration de 1,5 mais qui ne porte que sur la part de cette dotation destinée à l'encadrement pédagogique.

Est ainsi exclue toute majoration des dépenses de fonctionnement portant sur les surfaces et sur les crédits de renouvellement matériel.

Les multiples observations faites par votre rapporteur au cours de son contrôle montrent que le mode de calcul choisi par l'administration compense insuffisamment les surcoûts de fonctionnement du centre.

B. — Les équipements

Le contexte géographique n'est pas sans influence sur l'équipement des établissements.

1. — *Des locaux mal conçus*

Votre rapporteur a visité les deux campus universitaires de Guadeloupe et de Martinique. **Les nombreuses malfaçons de ces locaux récents sont encore amplifiées par une usure naturelle beaucoup plus rapide, sous les tropiques, qu'en métropole.**

A titre d'illustration, on mentionnera les salles où la climatisation est continuellement déficiente, celles où la mise hors d'eau n'est plus assurée moins de six années après la mise en service des lieux et, enfin, un amphithéâtre dont les néons s'éteignent un à un sans pouvoir être réparés car il serait nécessaire de démonter une grille ornementale de plusieurs tonnes.

Tout aussi grave est la mauvaise conception d'ensemble des locaux, dont les surfaces ont été calculées au plus juste, sans tenir compte d'un accroissement éventuel des effectifs :

— les bibliothèques, si nécessaires dans des départements où le livre universitaire est mal diffusé, possèdent des aires de stockage en voie de saturation et des salles de lecture surchargées ;

— certaines leçons sont données dans deux salles différentes, les premiers étudiants arrivés ayant le privilège d'y assister, d'autres ayant seulement la possibilité d'en écouter la retransmission par haut-parleur.

2. — *Les matériels scientifiques*

Faute de climatisation suffisante, des matériels scientifiques se dégradent beaucoup plus rapidement que sous des latitudes tempérées. On peut ajouter que les interruptions de courant et les sautes de fréquences abrègent encore la durée de vie utile de ces équipements qui sont d'une extrême sensibilité.

Au surplus, l'éloignement de la métropole accroît les délais de maintenance de ces équipements — six mois en moyenne — qui ne peuvent être réparés sur place faute de techniciens.

C. — L'action sociale

Selon les services de l'INSEE, le coût de la vie dans les départements antillais est de 40 % supérieur à celui de la métropole, ce qui n'est pas sans incidence sur la portée de l'action sociale menée au bénéfice des étudiants.

1. — *Les bourses et secours d'études*

L'application d'un barème uniforme en métropole et aux Antilles a deux conséquences:

a) **Le pouvoir d'achat réel des bourses est minoré** alors que les statistiques montrent que la population des ayants droits aux Antilles est généralement plus défavorisée qu'en métropole.

A cette minoration de fait doit s'ajouter la non-compensation des voyages que font les étudiants dans leur famille, au sein d'une académie située dans trois départements qui ne peuvent être reliés que par voie aérienne.

b) Les étudiants issus de familles de fonctionnaires, dont les traitements compensent le surcoût de 40 % évoqué précédemment, ne peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse.

En effet, le revenu familial nominal dépasse les plafonds d'octroi, alors que le revenu réel des familles des étudiants concernés leur permettrait, le cas échéant, de prétendre à l'attribution d'un secours d'études.

Il serait souhaitable qu'un coefficient de correction des plafonds soit institué aux Antilles comme il l'a été à La Réunion.

2. — *Les œuvres universitaires*

a) *La restauration*

Un restaurant universitaire est installé auprès de chaque campus.

La structure du marché local, dominé par les contraintes d'insularité précitées, aboutit à des coûts d'approvisionnement très supérieurs à ceux

constatés en métropole. A cette charge s'ajoutent des dépenses supplémentaires très spécifiques aux Antilles :

— les coûts fixes sont plus élevés puisque chacun des établissements de restauration doit rester ouvert en permanence, même si la fréquentation diminue pendant les fins de semaine et les congés ;

— les conditions climatiques n'autorisent que des volumes très réduits de stockage des aliments.

Dans ces conditions, les deux restaurants enregistrent un déficit permanent, qui est comblé chaque année par le Fonds de réserve des restaurants universitaires.

Cette solution ne satisfait pas à l'esprit et à la lettre des règles de la comptabilité publique et aboutit peu à peu à la résignation des gestionnaires de ces œuvres.

*
* *

En définitive, l'analyse de la plupart des éléments d'activité de l'actuelle université des Antilles et de la Guyane examinés par votre rapporteur au cours de son contrôle budgétaire démontre que la spécificité de cet établissement est insuffisamment prise en considération dans le calcul des dotations qui lui sont attribuées.

La situation réelle de l'université ainsi décrétée n'est pas seulement fâcheuse parce qu'elle ne permet pas un fonctionnement comparable à celui de ses homologues métropolitaines, **mais également parce qu'elle prive la France du rayonnement qu'elle devrait avoir dans la zone Antilles-Caraïbes, où de nombreux Etats sont intéressés par des actions de coopération universitaire scientifique ou culturelle avec notre pays.**

II. — LA CASA DE VELAZQUEZ

A. — Présentation générale

1. — *Historique et structures*

La Casa de Velazquez a été fondée en 1920 à la suite d'une visite accomplie à Madrid par des membres éminents de l'Institut, dont Henri Bergson, afin de raviver l'amitié franco-espagnole pendant le premier conflit mondial.

Deux décrets de 1959 et de 1981 ont précisé son statut en en faisant un établissement public de l'Etat placé sous l'autorité du Ministre de l'Education nationale et sous le patronage du ministère des Relations extérieures.

Son conseil d'administration est composé de fonctionnaires de ces ministères mais également de membres de trois des académies de l'Institut de France (Beaux-Arts, Inscription et Belles Lettres, Sciences morales et politiques).

2. — *Mission et activités*

L'établissement a pour objet :

— d'ouvrir à de jeunes artistes français l'accès aux traditions artistiques hispaniques,

— de permettre à des chercheurs de haut niveau de mener des recherches scientifiques sur les pays hispaniques.

Ces objectifs demeurent aujourd'hui encore ceux de la Casa. Réunissant, suivant une formule originale, artistes et scientifiques, elle s'efforce d'instituer les conditions d'une collaboration enrichissante pour les uns et pour les autres.

Découlant en quelque sorte de ces objectifs, d'autres activités sont venues peu à peu s'y ajouter :

a) Mission d'accueil : la Casa s'est largement ouverte à un public d'universitaires ou d'artistes, français ou étrangers, venant travailler sur des thèmes hispaniques.

b) Missions de relations : la Casa a également mis en œuvre une politique de relations avec les milieux culturels espagnols, en organisant un certain nombre de colloques, de tables rondes, de manifestations artistiques, ou en prenant part à ceux organisés par d'autres institutions françaises ou espagnoles.

c) Mission de travail : dans deux domaines au moins, la Casa a mis sur pied des structures permanentes de travail en commun avec des collègues ou des institutions espagnoles :

— en archéologie, le site de Belo (province de Cadix) est fouillé depuis quinze ans par une équipe de la Casa,

— à Séville, l'équipe interdisciplinaire de la Casa de Velazquez, créée en 1969, comprend plusieurs membres espagnols et travaille en liaison avec le Centre d'études sur l'aménagement du territoire et l'environnement, dépendant du ministère espagnol des Travaux publics.

En outre, un certain nombre d'opérations ponctuelles, ont associé la Casa à des organismes espagnols.

B. — Présentation budgétaire

1. — L'enveloppe budgétaire se divise en trois grands secteurs, selon la nature des dépenses concernées et le chapitre d'imputation sur le budget de l'Etat :

— rémunération du personnel métropolitain : chap. 36-11, art. 44;

— rémunération du personnel de régime local : chap. 36-15, art. 57;

— matériel et fonctionnement : chap. 66-71, art. 50.

Le budget de 1982 se présente de la façon suivante:

— personnel métropolitain	10,2 MF
— personnel de régime local	2,5 MF
— matériel et fonctionnement	2,8 MF
	<hr/>
	15,5 MF

En outre, l'établissement reçoit des concours financiers extérieurs du budget de l'Education nationale: subventions d'origine espagnole, subvention du ministère des Affaires étrangères, dons et legs. Cet effort budgétaire a atteint 0,6 MF en 1982.

2. — *Personnels*

L'établissement emploie neuf fonctionnaires français et vingt-huit personnes recrutées localement.

La section artistique comporte actuellement treize pensionnaires (architectes, peintres, sculpteurs, compositeurs et cinéastes) qui ont été nommés sur proposition d'un conseil artistique composé en majeure partie de membres de l'Académie des Beaux-Arts et séjournant en moyenne deux ans en Espagne.

La section scientifique se compose de dix-huit membres présentés par un conseil scientifique où siègent en majorité des universitaires.

Quinze de ces membres mènent pendant deux ou trois ans des recherches individuelles; trois postes sont réservés aux recherches interdisciplinaires sur programme.

Enfin, l'école attribue chaque année une cinquantaine de bourses pour des durées courtes, de un à trois mois, portant sur les arts, l'histoire et la culture hispanique.

C . — DES PROBLEMES QUE L'ON RETROUVE DANS LA PLUPART DES GRANDS ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

1. — *L'insuffisance des locaux*

La bibliothèque de l'établissement est d'une grande richesse, puisqu'elle comprend 70 000 volumes et une collection de plus de cinq périodiques.

Malheureusement, les locaux qui l'abritent demeurent insuffisants; à court terme, l'accroissement du potentiel scientifique qu'elle représente est menacé.

Le coût de son extension ressort à 1,3 MF.

2. — *Le problème des publications*

Comme pour tous les grands établissements, depuis plusieurs années les crédits de publication n'ont pas pris en considération la hausse impressionnante des tarifs d'impression.

Le contrôle que votre rapporteur a effectué lui a montré que la Casa de Velazquez était particulièrement défavorisée sur ce point par rapport à l'Ecole française de Rome et à l'Institut d'archéologie d'Athènes.

3. — *Le problème des débouchés des membres*

Comme à Rome et à Athènes, le problème des débouchés se pose de façon aigüe.

a) Les membres de la section artistique

Dans la pratique, aujourd'hui, la Casa de Velazquez s'efforce de trouver, par convention tacite avec les services culturels de la Ville de Paris, un atelier de travail pour l'artiste sortant. Le ministère de la Culture, malgré les démarches effectuées, n'a offert aucune possibilité immédiate en ce sens. Les pensionnaires sont, par ailleurs, informés des postes vacants dans les écoles des Beaux-Arts.

Au ministère de la Culture, il existe une commission d'étude pour la réinsertion des pensionnaires de la Villa Médicis particulièrement. La Casa de Velazquez devrait être associée à ses travaux.

b) Les membres de la section scientifique

Depuis plusieurs années, le Conseil scientifique de la Casa de Velazquez évoque les difficultés croissantes des membres de la section scientifique à obtenir des postes conformes à leur formation à l'issue de leur

séjour espagnol. Naguère, la plupart des chercheurs trouvaient sans trop de difficulté accueil dans une université ou au CNRS. Depuis une dizaine d'années, il n'en est plus de même.

Toutefois, le phénomène est plus durement ressenti depuis 1978. Jusqu'à cette date, le chercheur issu de la Casa de Velazquez voyait, grâce à la qualité de ses travaux, s'ouvrir les portes de l'Université ou du CNRS après quelques années, deux ou trois, passées dans l'enseignement secondaire. Ce n'est plus le cas.

Les services compétents du ministère de l'Education nationale sont bien conscients de l'ampleur du problème. Les agrégés du secondaire sont particulièrement pénalisés : l'un des membres sortants est destiné au Lycée technique de Guéret, un second au Collège de Cholet, un troisième au Collège d'Arnouville-les-Gonesse, tous postes plus éloignés du siège d'une université que ceux qu'ils occupaient avant leur entrée à la Casa de Velazquez. Sans vouloir demander un statut privilégié pour les membres de la section scientifique, on ne peut que dénoncer le désintérêt dont ils sont les victimes. Il faut rechercher les moyens de leur permettre de poursuivre leurs recherches dans des conditions décentes, sans quoi nous ne pourrions que déplorer un considérable gâchis intellectuel et financier.

Sur ce point, votre rapporteur citera un extrait de **la réponse, encourageante**, à une des questions qu'il avait adressées au ministre de l'Education nationale :

«La question des débouchés des jeunes chercheurs de grands établissements situés à l'étranger à l'issue de leur séjour reste préoccupante. Certes, la plupart d'entre eux sont agrégés du second degré; le ministère de l'Education nationale veillera, dans la mesure du possible, à ce que leur lieu d'affectation ne soit pas éloigné d'un centre universitaire. L'entrée au CNRS ou dans l'enseignement supérieur ne concerne pour l'instant qu'une minorité d'entre eux, quelquefois après un temps d'attente. C'est pourquoi il est envisagé de dégager au ministère de la Recherche et de l'Industrie, et au ministère de l'Education nationale un contingent de postes d'accueil facilitant leur insertion progressive dans un milieu professionnel correspondant à leurs talents».

Réunie le 10 novembre 1982, sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission des finances a décidé de soumettre le budget des enseignements supérieurs pour 1983 à l'approbation du Sénat.

DISPOSITIONS SPECIALES

Art. 73 (nouveau)

I. - Les emplois d'assistant et une partie des emplois d'adjoint d'enseignement créés par la présente loi de finances peuvent être réservés à la nomination de vacataires ou d'autres personnels chargés à titre temporaire, sans occuper d'emplois budgétaires, de fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur à caractère scientifique et culturel.

Les candidats aux emplois d'assistant doivent :

1°) justifier d'un diplôme sanctionnant l'accomplissement d'une année d'étude en 3^e cycle ou d'un titre jugé équivalent dans les conditions fixées à l'article 8 de l'arrêté du 14 avril 1974, relatif au doctorat de 3^e cycle, ou être docteurs d'Etat ;

2°) avoir exercé leurs fonctions pendant au moins quatre années à compter du 1^{er} octobre 1978 ;

3°) avoir assuré au moins 350 heures de cours ou travaux dirigés, ou 700 heures de travaux pratiques, entre le 1^{er} octobre 1976 et le 1^{er} octobre 1982, sans que le nombre d'heures assuré chaque année puisse être inférieur à 75 heures de cours ou travaux dirigés, ou 150 heures de travaux pratiques.

« Les nominations en qualité d'assistant des personnels mentionnés ci-dessus sont prononcées par le recteur-chancelier après avis d'une commission de huit membres comportant quatre professeurs, deux maîtres-assistants et deux assistants. Le président, qui doit être professeur, et les autres membres de la commission sont désignés par la commission de spécialité et d'établissement compétente de l'établissement affectataire de l'emploi.

Lorsque le recteur-chancelier n'a pas procédé à une nomination sur l'un des emplois à pourvoir dans les conditions fixées ci-dessus, le ministre de l'Education nationale peut lui demander un nouvel examen du dossier.

II. - Les candidats aux emplois d'adjoint d'enseignement doivent :

1°) justifier d'une licence d'enseignement ou d'un titre jugé équivalent dans les conditions fixées par la réglementation qui leur est applicable ;

2°) avoir exercé leurs fonctions pendant au moins quatre années à compter du 1^{er} octobre 1978 ;

3°) n'avoir exercé aucune autre activité professionnelle principale pendant ces quatre années ;

4°) avoir assuré au moins 350 heures de cours ou travaux dirigés, ou 700 heures de travaux pratiques entre le 1^{er} octobre 1978 et le 1^{er} octobre 1982, sans que le nombre d'heures assuré chaque année puisse être inférieur à 75 heures de cours ou travaux dirigés, ou 150 heures de travaux pratiques.

Les nominations en qualité d'adjoint d'enseignement sont prononcées conformément à la réglementation qui leur est applicable. La proposition du recteur est formulée après avis de la commission prévue par le présent article pour le choix des assistants. »

OBSERVATIONS

Ce texte a été introduit sur proposition du gouvernement lors de la discussion des crédits de l'enseignement supérieur à l'Assemblée nationale ; il tend, comme une disposition de même nature votée l'an dernier, à réserver une partie des emplois d'assistants et d'adjoints d'enseignement à des vacataires.

Votre commission a souhaité soumettre cet article, comme l'ensemble des crédits de l'enseignement supérieur, à l'appréciation du Sénat.